



EVREUX

DÉPARTEMENT DE L'EURE

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'EVREUX

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.
- **VU** le Code de la Santé Publique, les articles L.3332- 1, L 3332-3 et notamment L 3334 -1.
- **VU** la demande de la Direction de la Communication de la Ville d'Evreux, en date du 8 décembre 2021 relative aux « Fêtes de fin d'année » du **18 décembre 2021 au 2 janvier 2022**.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur GUY LEFRAND, Maire d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie est autorisé à ouvrir un débit de boissons de quatrième catégorie, Place du Général de Gaulle à Evreux.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est valable du **SAMEDI 18 DECEMBRE 2021 au DIMANCHE 2 JANVIER 2022** à l'occasion des Fêtes de fin d'année.

ARTICLE 3 : le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Directeur Général des Services de la Mairie d'Evreux, le Chef de la Police Municipale, le Chef des Affaires Générales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

EVREUX, le 10 décembre 2021



Pour le Maire d'Evreux et par délégation,

France BARILLER
Adjointe au Maire
Affaires Générales et Domaine Public